



PROJET PEDAGOGIQUE

Présentation :

« L'accueillant-e d'enfants est une personne physique autorisée par l'ONE pour accueillir des enfants âgés de zéro à six ans, à son domicile ou dans un lieu adapté à cette fin. Il/elle dispose d'une formation initiale reconnue par le Gouvernement.

Son rôle consiste à veiller au bien-être, au développement harmonieux et à l'éducation des enfants qui lui sont confiés **dans un cadre familial**, respectant les conditions de sécurité, salubrité et hygiène. Pour ce faire, l'accueillant-e travaille en étroite collaboration avec les parents.

Deux accueillant-e-s ont la possibilité d'exercer leur activité dans un même lieu : il s'agit du "co-accueil". »¹



Le service « Nos p'tits Lurons » existe depuis le 1^{er} janvier 2000. Il rassemble environ **19** accueillantes conventionnées : 9 à Bertogne, 5 à Sainte-Ode et 5 à Tenneville.

Ce sont Andréa Remacle et Eliane Renard, assistantes sociales, qui les encadrent.

Les accueillantes et les assistantes sociales du service accordent une importance particulière au caractère familial et de proximité au niveau de l'accueil réalisé. Chaque accueillante est différente mais, ensemble, nous travaillons afin de pouvoir offrir aux enfants ainsi qu'à leurs parents un **accueil de qualité**.

Une accueillante c'est avant tout une personne exerçant son métier par passion...

¹ <http://www.one.be/professionnels/accueil-petite-enfance/devenir-accueillant-e-d-enfants/>, page consultée le 28/03/2017

Le choix d'une accueillante

Une naissance est annoncée !? Cette merveilleuse nouvelle s'accompagne souvent de nombreux questionnements, notamment par rapport à la conciliation entre votre vie familiale et professionnelle.

Le service Nos p'tits lurons vous offre diverses solutions d'accueil sur les communes de Bertogne, Sainte-Ode et Tenneville.



Il est essentiel pour nous que vous puissiez trouver un milieu d'accueil qui corresponde à vos attentes, quelle que soit votre situation sociale, familiale ou professionnelle. C'est pourquoi, dans la mesure du possible, nous vous transmettons **les coordonnées de plusieurs accueillantes** avec lesquelles vous pouvez fixer une **rencontre**.

Lors de ce premier contact, l'accueillante pourra vous expliquer son fonctionnement (particularité, repas, horaire...) et vous **faire découvrir son milieu** d'accueil, le futur lieu de vie de votre enfant. Vous avez alors le **libre choix** de votre accueillante et pouvez déterminer avec laquelle une relation de confiance et un encadrement complémentaire est possible. Par ailleurs, si votre enfant rencontre des besoins spécifiques, des aménagements particuliers peuvent être envisagés.

Une fois votre choix effectué, une **attestation de réservation** délivrée par le service confirmera qu'une place d'accueil est destinée à votre enfant. Par la suite les accueillantes et l'assistante sociale du service restent disponibles pour répondre à vos questions.

Environ deux mois avant l'entrée en garde, il vous sera demandé de reprendre contact avec le service afin de compléter un **dossier d'inscription**. Vous devrez également prendre contact avec l'accueillante afin d'organiser la période de **familiarisation**.

La familiarisation

Après quelques semaines ou quelques mois passés ensemble, l'entrée en garde arrive à grands pas. Il est maintenant temps d'avertir votre enfant des changements qui se préparent et de contacter l'accueillante afin de prévoir les moments de familiarisation.

« La familiarisation est un enchaînement de rencontre entre un enfant, sa famille et des professionnels prêts à les accueillir dans un environnement nouveau »². Comme son nom l'indique, cette période permet à chacun de se familiariser avec de nouvelles personnes, un nouvel environnement ou encore de nouveaux rituels.



La familiarisation est une **période essentielle** car c'est à ce moment que vont se construire toutes les bases de la relation, la confiance et le respect réciproque, autant avec les deux parents qu'avec votre enfant.

Quel caractère à votre enfant ? Quelles sont ses peurs ? Ses habitudes ?
Ses jeux préférés ? Comment travaille l'accueillante ? Avec qui mon enfant va-t-il
passer la journée ? Que va-t-il faire ?

C'est une période de **découverte** pour que votre enfant commence à connaître l'accueillante et vice-versa. Pour ce faire, le service a rédigé un petit questionnaire que vous pourrez compléter avant la familiarisation et sur base duquel vous pourrez discuter avec l'accueillante. Que ce soit votre 1^{er}, 2^{ème} ou 3^{ème} enfant, ce sera à chaque fois une nouvelle expérience !

Pour que cette séparation se déroule en douceur, il est important pour nous de prévoir cette familiarisation en **plusieurs étapes**, en débutant par une heure de garde ou d'échanges pour se rapprocher enfin d'une journée type d'accueil. Nous avançons au fur et à mesure avec vous et pouvons ajuster ces périodes de familiarisation en fonction de vos besoins ou de ceux de votre enfant. Ces premières heures de rencontre ne vous seront pas facturées.

² « La familiarisation », brochure ONE

Les moments de séparation

La familiarisation terminée, l'accueil de votre enfant se déroule désormais à un rythme établi dans le contrat d'accueil.

Le matin, votre accueillante veille à ce que le moment de votre arrivée et de la séparation se passe pour un mieux. De petits **rituels** se mettent en place, quelques mots sont échangés, l'enfant fait signe à son parent afin que l'enfant comprenne ce qu'il se passe, sans que le moment ne s'éternise. La journée peut ensuite commencer.



L'accueillante essaie d'accorder un temps particulier à votre enfant afin qu'il se **sente accueilli** et puisse exprimer ses émotions, tout en restant disponible pour les autres enfants et leur permettant de poursuivre leurs activités. Certaines accueillantes ont une pièce spécifique pour l'accueil ou encore ont établi des règles encadrant ces moments, toujours dans l'optique que cela se déroule au mieux pour tout le monde.

Durant la journée, l'accueillante évoque les **personnes significatives** pour votre enfant, elle lui parle de vous, ses parents, mais aussi d'autres membres de la famille ou encore des autres enfants du milieu d'accueil. Les premiers jours, elle peut également vous donner des nouvelles de votre enfant et vous rassurer, que ce soit à votre demande ou encore de sa propre initiative. Certains enfants accordent beaucoup d'importance aux objets transitionnels (doudou) qui les rassurent durant votre absence.

La journée est passée, vous êtes parfois en retard, votre accueillante aime quand vous la contactez, cela la rassure et lui permet de prévenir votre enfant.

Avant de repartir, votre accueillante peut répondre à vos **questions, raconter la journée** en quelques mots. Certaines accueillantes accompagnent ce contact verbal d'un petit écrit dans un cahier de liaison. Petit ou grand exploit durant la journée, comme c'est magnifique de le partager avec vous !

Le déroulement de la journée

Dans un milieu d'accueil, chaque journée est **différente** mais se déroule en plusieurs grands moments selon le **rythme de la communauté** : Les périodes de jeux, les repas, les moments de soins.

Agés de quelques mois ou plus grands, les enfants adorent jouer. C'est leur manière **de découvrir et d'expérimenter** le monde qui les entoure. Que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur, les accueillantes mettent à disposition du matériel et structurent l'espace afin que l'enfant se sente libre d'évoluer en toute sécurité.

En fonction de leurs possibilités personnelles et des contraintes liées à leur espace d'accueil, dinette, poussette, garage, jeux de constructions, toboggan... sont à la disposition des enfants.

Très souvent, du matériel de récupération est utilisé : des bouteilles deviennent des maracas, des boîtes de lait s'empilent pour former une tour, une passoire devient un magnifique chapeau,... Quelle joie de pouvoir détourner les objets au gré de son imagination.



Les petits et les grands peuvent **interagir ensemble** et apprendre la vie en groupe. Des petits conflits se résolvent, des amitiés se lient, des règles de vies sont intégrées... la socialisation se fait étape par étape.



Durant les moments de jeux, l'accueillante peut avoir une présence importante en mettant en place une activité comme la lecture d'un livre ou encore en chantant des comptines. Elle peut aussi avoir une attitude plus effacée, laissant l'enfant libre de jouer comme il le désire, sous son regard rassurant.

Toutes les accueillantes veillent à **respecter le rythme** de votre enfant en lui proposant des jeux adaptés à son âge et en lui permettant de se mouvoir selon ses apprentissages moteurs. Par exemple, l'enfant ne sera pas installé assis tant qu'il n'aura pas acquis cette position de lui-même ou n'aura pas de trotteur à disposition pour apprendre à marcher plus rapidement. L'expression psychomotrice de votre enfant est son langage propre et il importe qu'il puisse y avoir accès à son rythme !

Tout au long de la journée, l'accueillante **observe votre enfant**, que ce soit son évolution, ses émotions ou encore les signes qu'il envoie afin de signaler ses besoins. L'assistante sociale qui encadre l'accueillante peut l'accompagner dans ses observations avec un seul objectif : le bien-être de votre enfant au sein du milieu d'accueil. Dans la mesure du possible, l'accueillante respecte les habitudes de votre enfant, les petits rituels qu'il a durant la journée.



Chaque accueillante a ses petites particularités dans sa façon d'organiser l'accueil, dans les activités réalisées avec les enfants. Certaines réalisent des petits bricolages aux fêtes, utilisent des outils de gestion des émotions, effectuent le change-debout ou encore organisent des moments de rencontre entre les parents.

Que soit par rapport au repas ou au lieu de vie en général, l'accueil fourni **un cadre de vie sain** aux enfants accueillis. Repas équilibrés, absence de tabagisme, ... Votre accueillante doit répondre à des normes de sécurité et d'hygiène.

Elle doit posséder un extincteur, des détecteurs d'incendie, des barrières de sécurité aux endroits dangereux, extérieur clôturé,...

Elle est sensibilisée à la prévention des accidents domestiques et entraînée à la réanimation pédiatrique (formations suivies).

Votre accueillante est consciente des normes d'hygiène auxquelles elle doit être vigilante : maison propre, tétines propres, hygiène physique et corporelle.

Elle doit également tenir hors de portée des enfants les produits d'entretien ménager et autres, ainsi que sa pharmacie et médicaments.

La fin du séjour

Tout départ est aménagé en fonction de vos enfants. En particulier, la fin de séjour de votre enfant fait l'objet d'un dispositif que nous **réfléchissons ensemble**, afin de permettre aux uns et aux autres (votre enfant, vous parents, votre accueillante), de se séparer le plus sereinement possible. C'est en effet une étape importante et la séparation est parfois difficile que ce soit pour vous parents mais aussi pour votre enfant et l'accueillante.

Il nous semble important d'en parler assez tôt, déjà à l'inscription de votre enfant, afin de **l'envisager et la travailler**. Diverses choses sont mises en place par les accueillantes pour préparer votre enfant et le **reste du groupe** (dialogue, jeux, histoire, petit goûter ou petit cadeau). De même, tout au long du séjour, l'accueillante accompagne votre enfant vers **l'autonomie**, lui apprend par exemple à manger seul, à mettre son manteau, dans certains cas à monter les escaliers... elle le prépare à la découverte d'un monde nouveau.

C'est pourquoi nous **négoçions avec vous le moment de la fin** de séjour car nous sommes conscientes que le départ de votre enfant marque le passage vers quelque chose d'autre, une étape vers le grandir de votre enfant. Pour confirmer la date fixée dans le contrat d'accueil, le service vous transmettra un document à compléter lorsque votre enfant aura approximativement 2 ans. En cas de changement, il s'effectuera en accord avec l'accueillante et selon ses disponibilités.



6 mois



9 mois



18 mois



3 ans

L'encadrement

Toutes les accueillantes du service sont encadrées par une **assistante sociale**. Le rôle de celle-ci est de l'accompagner dans ses réflexions, ses observations des enfants, pour l'aménagement de son logement,...

Les 2 assistantes sociales du service sont également présentes pour répondre aux **questions des parents**, aider à créer le lien avec l'accueillante ou à résoudre certains petits conflits qui pourraient apparaître.

Par ailleurs, elles se chargent également de toute la partie **administrative** et financière liée à l'accueil de votre enfant.

Au niveau des accueillantes, elles peuvent accueillir 3 enfants à temps plein, ou 6 mi-temps, 4 enfants à temps plein ou 8 mi-temps, mais pas plus de 5 enfants simultanément.

Votre accueillante, de par son activité, et les assistantes sociales sont tenues au **secret professionnel**, ce qui est une notion importante dans les rapports que nous allons établir ensemble.

Quel statut pour les accueillantes ?

Les accueillantes ont actuellement un statut à mi-chemin entre une personne salariée et indépendante. Elles sont considérées comme des **bénévoles** qui reçoivent une indemnité mensuelle pour compenser les frais rencontrés (alimentation, chauffage, ..) et le temps consacré à l'accueil des enfants.

Cette indemnité varie en fonction des enfants présents. Cela change donc chaque mois en fonction des présences, des malades, des congés... Si votre enfant est absent, l'accueillante ne perçoit rien, de même si elle est congé, si ce n'est une légère compensation du chômage. Cela explique donc que le service et les accueillantes insistent sur certains points comme le nombre de présences par mois, les congés, ...

Ce statut est néanmoins **en train d'évoluer** ! Certaines accueillantes testent actuellement un statut salarié qui leur permettrait d'avoir quelques congés payés et un salaire fixe. Ce projet ne concerne cependant que quelques accueillantes.

Merci dès lors de continuer à respecter leur travail et leur dévotion à ce si beau métier !

Notre objectif ? Continuer à fonctionner dans un service où, après tout ce qui a été réfléchi,
mûri ensemble, et ce pendant de longs mois, privilégier
une qualité de l'accueil chez votre accueillante conventionnée.

Pour le service,

Les accueillantes

Les assistantes sociales

Pour le C.P.A.S.,

Le Directeur général,
Michel WEYRICH

La Présidente,
Catherine GAUTHIER

Commune de Bertogne

- **CLEMENT Sabrina** – 061/21.59.45 - Rue de la Croiselle (Givry), 42 à 6687 BERTOGNE
– de 7h à 17h30
- **GOUVIENNE Vinciane** – 061/21.56.17 – Rue des Foyans (Champs), 60 à 6687 BERTOGNE
- de 7h30 à 17h30 (pas le vendredi)
- **GUILLAUME Bernadette** – Rue des Mandurons, 41 à 6687 BERTOGNE
- **OLMECHETTE Françoise** – 061/21.74.86 - Rue pierre druidique, 64 à 6687 BERTOGNE –
horaire à définir avec les parents
- **PIROTTE Béatrice** – 0488/25.73.25 – Rue du Violoneux (Champs), 43 à 6687 BERTOGNE
- de 7h à 17h30
- **POLLET Maïté** – 0474/49.01.29 - Rue des Foyans (Champs), 13 à 6687 BERTOGNE –
de 7h30 à 17h30
- **SERVAIS Annick & NEYMAN Mélissa** (Co-accueil) – 0497/33.70.08 - Rue du Village, 40 à 6687
BERTOGNE - de 6h30 à 17h30
- **THIS Brigitte** – Rue du Village, 42 à 6687 BERTOGNE

Commune de Sainte-Ode

- **CLEMENT Virginie** – 061/23.39.72 - Rue de Bertifoy, 5 à 6680 SAINTE-ODE
- horaire à définir avec les parents
- **CHRISTOPHE Jeanine** – 061/68.84.66 - Chemin de la Carrière, 5 à 6680 SAINTE-ODE
(mercredi jusque 14h)
- **NINANE Eloïse** – 0472/66.57.19 - Rue de Sainte-Ode, 12 à 6680 LAVACHERIE
- horaire à définir avec les parents
- **RENAULT Marie-France** – 061/68.85.86 - Rue de Saint-Hubert, 19 à 6680 LAVACHERIE
– de 7h à 18h
- **LEFEVRE Patricia** – 0470/38.39.03 - Route de la Barrière, 22 à 6680 SAINTE-ODE
- de 6h30 à 18h (pas le mardi)

Commune de Tenneville

- **LEEMANS Annie**- 084/45.58.33 - Erneuville, 33 à 6972 ERNEUVILLE
- de 6h30 à 18h
- **BULTOT Chantal & PAQUET Carine** (co-accueil) – 0477/068.754 - Rue de la Gendarmerie, 4 à 6971
CHAMPLON (TENNEVILLE) – de 7h à 18h30
- **DAUBERCY Harmonie** – 0494/78.32.66 – Grand-Rue Champlon, 57 à 6971 TENNEVILLE
– de 7h30 à 17h30
- **LALOUX Sophie** – 0471/11.51.29 – Rue des Sabotiers, 1 à 6970 LANEUVILLE-AU-BOIS
– de 6h30 à 18h

ⁱ Illustrations provenant des brochures O.N.E.